



N°28

28/09/2023



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
NOUVELLE-AQUITAINE

Animateurs filières

Céréales à paille

Sylvie DESIRE / **FDGDON 64**
sylvie.desire@fdgdon64.fr

Suppléance : ARVALIS
a.carrera@arvalis.fr

Maïs

Philippe MOUQUOT / **CDA 33**
p.mouquot@gironde.chambagri.fr

Suppléance :
FDGDON 64 / ARVALIS
sylvie.desire@fdgdon64.fr
a.peyhorgue@arvalis.fr

Oléagineux

Quentin LAMBERT / **Terres Inovia**
q.lambert@terresinovia.fr

Prairies

Patrice MAHIEU / **CDA 64**
p.mahieu@pa.chambagri.fr

Directeur de publication

Luc SERVANT
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs 87000
LIMOGES

Supervision site de Poitiers

**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Grandes
cultures N°X du JJ/MM/AA »**

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

**BULLETIN DE
SANTÉ DU VÉGÉTAL**
ÉCOPHYTO

Edition **Aquitaine**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Colza

- **Limaces** : risque faible à moyen dans les parcelles n'ayant pas atteint le stade 3 feuilles. Nul pour les parcelles ayant dépassé ce stade.
- **Petites altises** : risque faible dans les parcelles n'ayant pas dépassé le stade 3 feuilles. Nul dans les autres situations.
- **Grosses altises** : risque moyen à élevé de la levée à 3 feuilles. Vigilance renforcée !
- **Noctuelles terricoles** : plusieurs signalements hors réseau, vérifier la présence du ravageur, en cas de colzas sectionnés au collet.

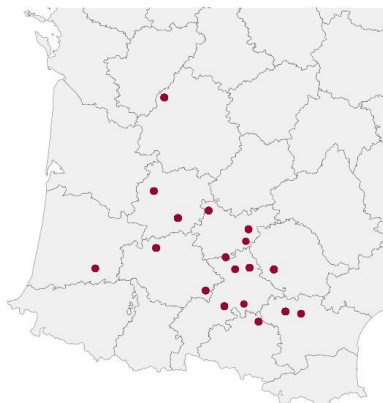
Prairie

- **Cirphis** : toujours des chenilles (localement au-delà des seuils infestants) ; vols de papillons toujours en cours.

Colza

Analyse de risque élaborée à l'échelle des territoires Aquitaine et Ouest Occitanie

Le réseau d'observations colza de la Surveillance Biologique du Territoire (SBT) est en cours de construction. Il est actuellement composé de 18 parcelles. L'élaboration de l'analyse de risque 2023-2024 est établie sur les territoires Aquitaine et Ouest-Occitanie à partir de parcelles fixes qui font l'objet d'observations hebdomadaires. Cette semaine, l'analyse de risque est en partie issue de retours terrains, de tours de plaine et de **13 observations**.



Réseau d'épidémiosurveillance colza Aquitaine / Ouest Occitanie



Vous êtes agriculteur, conseiller agricole, etc. ? La surveillance de l'état sanitaire et la performance du colza vous intéresse ?



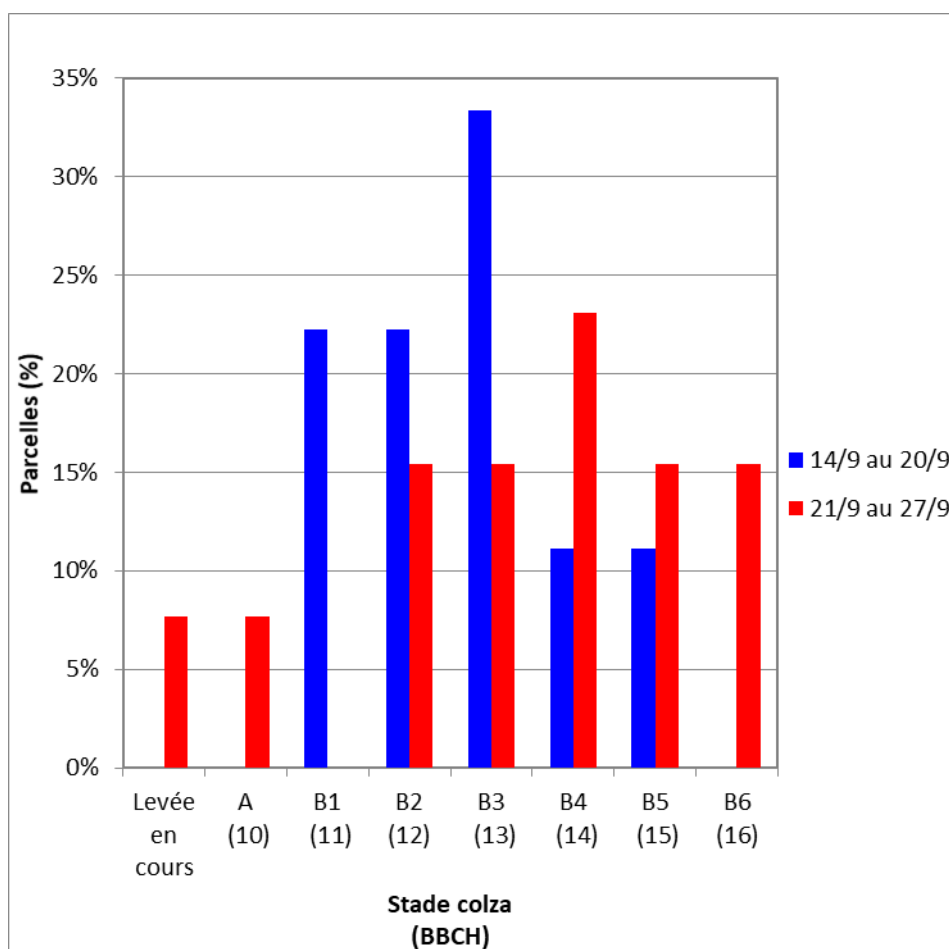
Alors **n'hésitez plus**, intégrez le réseau BSV en Aquitaine et Midi-Pyrénées/Ouest-Audois et **devenez observateur colza !**

Demandez plus d'information à vos animateurs filières Terres Inovia (mail : bsv.tisudouest@terresinovia.fr).

• Stades phénologiques et état des cultures

Les parcelles du réseau sont comprises entre le stade levée pour une parcelle la plus tardive et les stades 5-6 feuilles pour les parcelles issues de semis de la fin août, avec une levée très rapide.

On compte environ 40% des parcelles du réseau entre les stades de la levée à 3 feuilles, contre près de 80% la semaine dernière. Cette évolution résulte certes de l'intégration de nouvelles parcelles dans le réseau pouvant introduire un biais, mais aussi de conditions très poussantes, notamment pour les secteurs arrosés en fin de semaine dernière. Avec des températures attendues supérieures à 30°C cette semaine, ce développement rapide va se poursuivre.



Rappel : un stade est atteint dans une parcelle lorsque 50 % des plantes l'ont atteint.

Les histogrammes des semaines du 02 au 08/09 et du 09 au 15/09 sont réalisés avec un nombre restreint de parcelles observées.

- **Adultes de grosses altises ou altises d'hiver (psylliodes chrysocephala)**

Comme attendu, le vol des grosses altises est enclenché, ceci à la faveur des variations de températures observées en fin de semaine dernière.

On enregistre des captures dans 6 parcelles sur 11, contre 1 sur 8 la semaine dernière. Le nombre d'individus capturés est très variable de 1 à 35, mais suffisant pour indiquer un début d'activité, amené à se renforcer dans les jours et semaines à venir.

Les observations sur plantes confirment l'évolution de la situation avec en moyenne 35 % de plantes signalant des attaques, dans 8 parcelles sur 9. La surface foliaire détruite reste pour l'instant limitée à moins de 5 %.

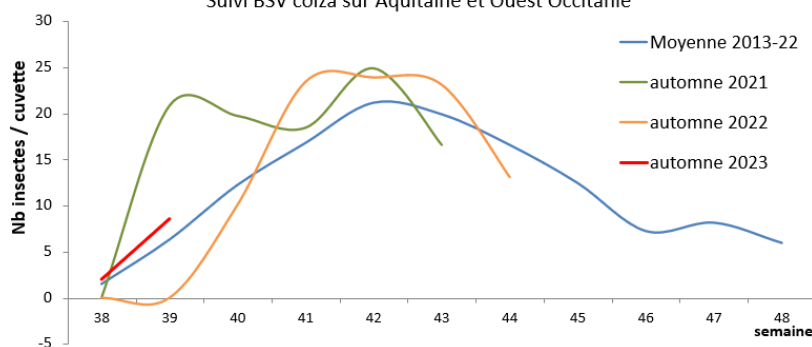
Rappelons que le piégeage en cuvette jaune est un indicateur de présence. L'indicateur de risque est défini en fonction de la proportion de plante touchée, et de la surface foliaire détruite par les morsures.



Grosse altise sur colza (photo Terres Inovia)

Comparaison pluriannuelle de la dynamique de piégeage de la grosse altise (GA)

Nb moyen de grosse altise / cuvette (hors valeurs nulles)
Suivi BSV colza sur Aquitaine et Ouest Occitanie



Dynamique de piégeage de la grosse altise en 2023, comparée aux dynamiques pluriannuelles

Période de risque : de la levée jusqu'au stade 3 feuilles compris.

Seuil indicatif de risque : 8 pieds sur 10 avec morsures et 25 % de la surface foliaire atteinte.



< 25% surface foliaire détruite



> 25% surface foliaire détruite

Evaluation du risque : risque moyen à élevé de la levée à 3 feuilles. Vigilance renforcée !

Avec l'arrivée des altises, les parcelles comprises entre la levée et 3 feuilles, doivent faire l'objet d'une surveillance renforcée. Sur ces parcelles, en particulier celles de cotylédons à 1 feuille, les attaques peuvent évoluer très rapidement.

La pression des grosses altises est amenée à s'intensifier, et par conséquent le niveau de risque à évoluer.

Au-delà de 3 feuilles, le risque est considéré comme nul.

- **Altises des crucifères ou petites altises (*Phyllotreta nemorum*)**

Les petites altises sont observées dans les mêmes proportions que la semaine dernière. C'est-à-dire dans 3 parcelles sur 5 ayant fait l'objet d'un suivi spécifique. Le nombre d'individus reste très limité.

Soyez attentifs dans les bordures de parcelles et maintenez en place les repousses de colza dans les parcelles avoisinantes.

Période de risque : de la levée jusqu'au stade 3 feuilles compris.

Seuil indicatif de risque : 8 pieds sur 10 avec morsures et 25 % de la surface foliaire atteinte.



Petite altise sur colza
(Photo Terres Inovia)

Evaluation du risque : risque faible dans les parcelles n'ayant pas dépassé le stade 3 feuilles. Nul dans les autres situations.

Désormais, les morsures observées sur feuilles seront plus probablement liées à la grosse altise qu'à la petite altise. Par conséquent, l'évaluation du risque est à raisonner vis-à-vis de la grosse altise.

- **Limaces**

Malgré le retour des pluies, nous n'assistons pas jusqu'ici à une recrudescence d'attaques de limaces. Aucune attaque signalée cette semaine au-delà de 5 % de surface foliaire détruite.

Période de risque : de la levée jusqu'au stade 3 feuilles compris.



Attaque de limaces grises sur colza
(photo Terres Inovia)

Evaluation du risque : risque faible à moyen dans les parcelles n'ayant pas atteint le stade 3 feuilles. Nul pour les parcelles ayant dépassé ce stade.

La pression exercée par les limaces sur les colzas reste contenue.

Toutefois, les parcelles restent fortement exposées au risque jusqu'au stade 3 feuilles.

Il est indispensable de maintenir une surveillance régulière. Risque nul au-delà de 3 feuilles.

- **Vers gris ou noctuelle terricole** (*Agrostis ipsilon* et *Agrostis segetum*)

Aucun signalement à ce jour dans le réseau. Hors réseau, plusieurs attaques sont cependant signalées.

Les dégâts ont lieu la nuit et se manifestent par le sectionnement des plantes de colza au niveau du collet. Il faut alors rechercher la présence de l'insecte, niché en journée dans les premiers cm du sol.

Restez vigilant jusqu'au stade six feuilles, stade où le collet sera plus développé.



Vers gris ou noctuelle terricole
(Photo Terres Inovia)

- **Taupins** (*Agricoles sp*)

N'hésitez pas à alerter votre technicien en cas de doute sur l'origine d'un manque de peuplement sur certaines zones de votre parcelle.



Taupins (photos Terres Inovia)

- **Tenthrede de la rave** (*Athalia rosae*)

Pas de signalement à ce jour.

Période de risque : de la levée jusqu'au stade 6 feuilles.

Seuil indicatif de risque : 25 % de la surface foliaire détruite par les larves de tenthrèdes.

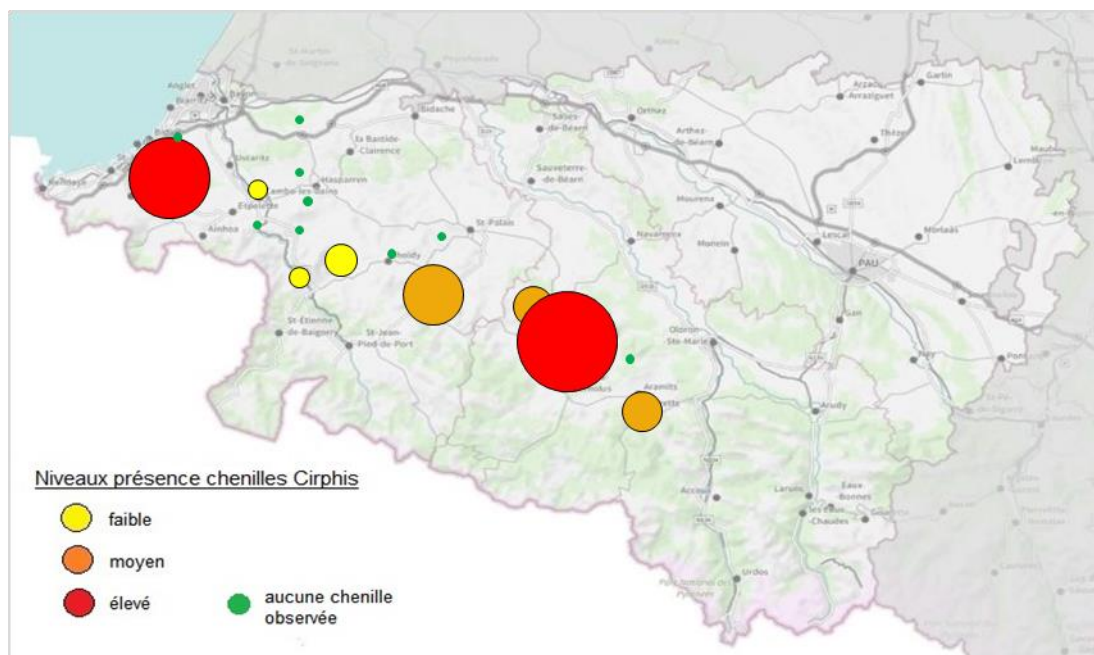


Larve de tenthrède de la rave sur colza
(photos Terres Inovia).

Evaluation du risque : risque nul à ce jour.

A ce jour, aucun retour. Surveillez vos parcelles jusqu'au stade 6 feuilles. Les conditions peu poussantes aggravent le risque. Soyez vigilant et réactif en cas de pullulation.

- **Les observations de la semaine :**



Des papillons sont encore piégés cette semaine (12 à ARETTE, 6 à JUXUE et ROQUIAGUE, 2 à BIDARRAY, 1 à ARBONNE, ...), en nombres plus importants dans les pièges alimentaires par rapport à ceux à phéromones.

Concernant les chenilles, elles sont encore présentes en nombre sur certains secteurs, même si les observations sont « faussées » par les interventions en cours (notamment pâture rase) de certaines parcelles du réseau. Elles sont majoritairement observées à des tailles comprises entre 10 et 30 mm.

Les densités de présence sont potentiellement élevées, sans atteindre toutefois les niveaux de pullulations relevés certaines années ; pour ce qui est observé en ce moment, les densités sont (encore ?) en deçà des 30 larves / m², ce qui est tout de même, en cette période poussante, au-delà du seuil des 20 larves / m² habituellement donné comme déclenchement d'éventuelles interventions.

Evaluation du risque

La **surveillance des prairies doit continuer, encore quelques semaines**, sur l'ensemble du département : tour des parcelles tous les 2 jours a minima.

L'observation des chenilles est facilitée le matin avec la rosée. La larve est reconnaissable par sa ligne jaunâtre latérale. Au toucher, la larve s'enroule sur elle-même. Les déjections et les éventuelles morsures sur les limbes des graminées sont, le cas échéant, bien visibles.

Dans le cas de présence avérée, **faire piétiner le bétail** : ne pas hésiter à « **serrer** » **les bêtes quelques heures sur une petite surface, et à répéter l'opération un peu plus loin.**

Lorsque les larves sont encore petites (max. 15-20 mm), un éventuel **traitement à base de Bt** est possible. La bactérie agit comme substance paralysante pour les chenilles : la toxine bloque le fonctionnement de l'appareil digestif du ravageur et celui-ci meurt en quelques jours.

Pour se tenir informé

Ne pas hésiter à nous signaler de fortes présences de chenilles :

- sur Facebook // Prairies.64
- par mail ou SMS

Suivre les bulletins cirphis publiés chaque semaine pour connaître les observations proches de ses parcelles (site internet de la Chambre d'agriculture et relais partenaires ; envoi mail sur demande).

Contacts

Marie-Claude MAREAUX : 06 24 42 59 54 // mc.mareaux@pa.chambagri.fr

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Act'Agro, AREAL, ARVALIS Institut du Végétal, ASTRIA64, CDA 24, CDA 33, CDA 40, CDA 47, CDA 64, CETA de Guyenne, Terres Inovia, Terres conseils, Ets Sansan, Euralis, FDGDON 64, FREDON Aquitaine, GRCETA SFA, Groupe Maisadour, La Périgourdine, Lur Berri, SCAR, Sodepac, Groupe Terres du Sud, Viti Vista

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".